

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Innovation, ville intelligente, et économie de la connaissance, santé, recherche, enseignement supérieur

■ Séance du 4 Juin 2021

1

IVIS 001-04/06/21 CM

■ **Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement relative à la mise en œuvre d'une phase de préfiguration de la Smart Métropole**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

A l'instar de la plupart des grandes métropoles françaises, Aix Marseille Provence se positionne sur le concept de « territoire intelligent » ou « Smart Métropole » pour en faire un axe stratégique de son développement.

Cette ambition fait écho aux objectifs et priorités ciblés par le plan de relance de la Métropole (AMP 2R) voté en juillet 2020 et par ailleurs inscrits dans l'Agenda du Développement Economique approuvé en mars 2017, ainsi que l'Agenda Numérique voté en décembre 2019.

La Métropole souhaite ainsi préfigurer une démarche de territoire intelligent et connecté, en mettant en place une solution numérique Smart City, en réalisant des cas d'usages concrets et utiles, et en déployant des sites d'expérimentation dédiés à l'internet des objets et la ville intelligente. Le projet sera principalement réalisé à travers le lancement et l'exécution d'un ou plusieurs marchés publics afférents.

Par délibération IVIS 002-8327/20/CM du 31 juillet 2020, le Conseil de Métropole a approuvé la création et l'affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 500.000 euros pour initier ce projet.

Les démarches préalables réalisées en interne auprès des Directions métiers de la Métropole et des territoires ont permis entre temps d'identifier plusieurs cas d'usages qui pourront être mis en œuvre dans le cadre du programme Smart Métropole. Tous sont liés à une compétence métropolitaine stratégique et porté avec une Direction métier. Ils consisteront à co-construire de nouveaux services

numériques accessibles aux Directions métiers et au grand public, notamment à travers la création de tableaux de bord (monitoring). Ils seront déployés à titre expérimental, sur différents périmètres identifiés sur le territoire métropolitain.

A titre indicatif les services envisagés sont les suivants : mesurer le niveau de bruit en lien avec l'observatoire du bruit métropolitain, mesurer les taux de remplissage de points d'apport volontaires en lien avec la stratégie déchets, mesurer le niveau et la qualité des eaux en lien avec la compétence en Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), la mesure et l'affichage du trafic vélo et piéton en lien avec le Plan de Déplacement Urbain ou encore l'éclairage intelligent.

Des cas d'usage nouveaux et innovants pourront venir compléter la démarche sur la durée du projet. Des sites d'expérimentation métropolitains pourront également être équipés avec une mise à disposition de la plateforme numérique Smart City afin de prototyper ou valoriser des usages et des solutions innovantes en matière de territoire intelligent.

Cette phase de préfiguration devra essentiellement permettre d'acquérir des connaissances et un savoir-faire. Après un bilan quantitatif et qualitatif, la Métropole pourra se positionner sur un éventuel passage à l'échelle en matière de territoire intelligent.

Afin de pouvoir engager les marchés publics sur l'ensemble des cas d'usages et sites d'expérimentation identifiés, il est nécessaire de procéder à une revalorisation et une affectation à la hausse l'opération d'investissement « programme Smart Métropole » d'un montant de 220 000 euros TTC, portant l'opération à 720 000 euros TTC.

Le calendrier de réalisation initial est maintenu et s'échelonne entre 2021 et 2023.

Pour cette opération, la Métropole a d'ores et déjà obtenu un engagement de financement de la Région Sud à hauteur de 55.000 euros dans le cadre du dispositif Sud Smart Territoire et envisage de solliciter les fonds européens affectés à la relance (REACT EU) pour obtenir un financement complémentaire atteignant jusqu'à 80% du montant HT de l'opération. Un rapport sera présenté dans ce sens lors d'un prochain Bureau Métropolitain.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération IVIS 002-8327/20/CM du 31 juillet 2019 portant création d'une autorisation de programme à hauteur de 500 000 euros TTC ;
- La délibération IVIS 001-8138/20/BM du 31 juillet 2019 approuvant une demande de subvention à la Région Sud pour une action spécifique concernant le financement et la mise en œuvre d'une phase de préfiguration de la Smart Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a préalablement approuvé la création et l'affectation d'une opération d'investissement d'un montant de 500 000 € TTC en juillet 2020;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite revoir à la hausse les ambitions du programme en relation avec des cas d'usage identifiés.
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence ambitionne de mobiliser en complément des fonds européens pour cofinancer ce programme.
- Qu'il convient de procéder à la revalorisation et à l'affectation à la hausse de l'opération d'investissement « Programme Smart Métropole » pour un montant de 220 000 euros TTC, portant ainsi l'opération à 720 000 euros TTC.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation de l'autorisation de programme de l'opération d'investissement n°2020001500 relative au Programme Smart Métropole rattachée au programme 031, pour un montant de 220 000 euros TTC, portant l'opération à 720 000 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2021 et suivants de la Métropole - Sous politique B370 – Natures 2032 – 2088 - 2188 – 2318 - Fonction 67 – Opération n°2020001500 – AP n°200031BP

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2021 : 150 000 euros TTC

Année 2022 : 500 000 euros TTC

Année 2023 : 70 000 euros TTC

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Culture, Innovation numérique

Daniel GAGNON

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

APPROBATION DE LA REVALORISATION ET DE L'AFFECTATION DE L'OPÉRATION D'INVESTISSEMENT RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PHASE DE PRÉFIGURATION DE LA SMART MÉTROPOLE

La Métropole souhaite préfigurer une démarche de territoire intelligent et connecté, en mettant en place une solution numérique Smart City, en réalisant des cas d'usages concrets et utiles, et en déployant des sites d'expérimentation dédiés à l'internet des objets et la ville intelligente.

Par délibération IVIS 002-8327/20/CM du 31 juillet 2020, le Conseil de Métropole a approuvé la création et l'affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 500.000 euros pour initier ce projet.

Les démarches préalables réalisées en interne auprès des Directions métiers de la Métropole et des territoires ont permis entre temps d'identifier plusieurs cas d'usages qui pourront être mis en œuvre dans le cadre du programme Smart Métropole. Tous sont liés à une compétence métropolitaine stratégique et porté avec une Direction métier. Ils consisteront à co-construire de nouveaux services numériques accessibles aux Directions métiers et au grand public, notamment à travers la création des tableaux de bord (monitoring). Ils seront déployés à titre expérimental, sur différents périmètres identifiés sur le territoire métropolitain.

A titre indicatif les services envisagés sont les suivants : mesurer le niveau de bruit en lien avec l'observatoire du bruit métropolitain, mesurer les taux de remplissage de points d'apport volontaires en lien avec la stratégie déchets, mesurer le niveau et la qualité des eaux en lien avec la compétence en Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), la mesure et l'affichage du trafic vélo et piéton en lien avec le Plan de Déplacement Urbain ou encore l'éclairage intelligent.

Afin de pouvoir engager les marchés publics sur l'ensemble des cas d'usages et sites d'expérimentation identifiés, il est nécessaire de procéder à une revalorisation et une affectation à la hausse l'opération d'investissement « programme Smart Métropole » d'un montant de 220 000 euros TTC, portant l'opération à 720 000 euros TTC.